



"arnaque" sur date de première mise en circulation

Par **Mickymaxi**, le **10/02/2012** à **11:14**

Bonjour,
je viens d'acheter un véhicule chez un concessionnaire PEUGEOT. Sur la fiche du véhicule, il est indiqué que la première mise en circulation date du 01/08/2010...et à ma grande surprise, quand je reçois la carte grise du véhicule (payée par moi-même, mais toutes les démarches sont faites par le concessionnaire) je me rends compte que la date de première mise en circulation réelle est du 01/02/2010...

Sur la facture du véhicule...la date indiquée est du 01/08/2010...

Que puis-je faire...? ? ?

Le directeur de la concession veut me rencontrer pour arranger cela "à l'amiable" ?

Que puis je exiger ?

Par **chaber**, le **10/02/2012** à **17:04**

bonjour,

Vous prenez les cotations Argus pour le type de véhicule et vous réclamez la différence entre février et aout 2010

S'il vous propose plus que cette différence, acceptez